" Que sa patrie écrive son épitaphe dans le grand livre, de sa Chambre d'Assemblée, et quelle exprime la douleur de tout un peuple à cause de sa fin lamentable ' ainsi que la ferme résolutoin de ce même peuple de vengercette mort.' "

Ecoutons maintenant ce que disait un autre grand chef libéral, l'hon. A. McKenzie devant la Chambre des Communes, le 4 Avril 1870 :

" Nous voyons dans les journaux les rapports les plus pénibles d'un meurtre atroce qui a été commis par des hommes—je devrais dire des *bandits*—(Ecoutez ! écoutez !) à la tête des forces là-bas, et qui exige de la part de notre gouvernement les efforts les plus extraordinaires (écoutez ! écoutez !) et afin de savoir ce que la Chambre et le pays devraient faire, le gouvernement, je crois, est obligé de communiquer à cette Chambre tous les renseignements qu'il a au sujet de ce meurtre. Nous savons que d'autres personnes avaient été gardées prisonnières, à part le malheureux qui a été assassiné, et quelle garantie avons nous, dans ce pays, que d'autres de nos concitoyens ne subissent pas le même sort que le pauvre Scott."

Plus tard, le 11 mai 1870, le même M. McKenzie revient à la charge sur le même sujet. Remarquons surtout la manière dont il envisage le droit à la révolte :

" J'aimerais à voir, s'écria-t-il, s'il y aura une majorité en cette Chambre qui refusera de donner protection aux loyaux habitants de ce pays (la Rivière-Rouge) en face de l'opinion publique de la Puissance. J'aimerais à voir s'il se trouvera dans cette Chambre une douzaine d'hommes assez dépourvus de courage et d'honnêteté pour permettre à des rebelles de chasser les gens loyaux du Territoire, de saisir leurs propriétés, de mettre leur vie en péril, et même de leur ôter la vie sans aucune excuse. Ces mêmes rebelles sont maintenant assemblés en une Législature dérisoire . . . . Cette Législature qui s'est établie elle-même de la manière la plus irrégulière, va recevoir le droit d'exister, et on n'enverra pas de troupes à Fort Garry, parce que, d'après l'honorable député d'Hochelaga, ce bill (du Manitoba) satisfait les gens qui constituent cette Législature dérisoire. Ce bill leur donne satisfaction, et le cri des habitants loyaux est ignoré. Si une telle politique est adoptée, nous verrons tous le pays dans un état d'anarchie avant cinq ans. Chaque région mécontente, dans les parties éloignées de la Puissance, voudra s'établir en une petite principauté, et la loi et l'ordre cesseront d'exister. La première chose à faire, pour un pays qui prétend être puissant et ami de l'ordre, c'est de maintenir son autorité par la force, et après, si l'on reconnait l'existence de quelqu'injustice ou de quelque grief, c'est le temps de redresser l'une et de supprimer l'autre."

Maintenant voici le document par lequel M. Blake mettait la tête de Riel à prix en 1872. Voici la proclamation du gouvernement d'Ontario, dont il était devenu le premier ministre :

(The Ontario Gazette, 1872.)

W. P. HOWLAND, province d'Ontario.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande- défenseur de la foi, etc., etc.

A tous ceux que ces présentes concerneront, salut !

PROCLAMATION

ADAM CROOKS, }
Procureur-Général. }

Attendu que Thomas Scott, résidant ci-devant en cette province, et qui a depuis émigré au Nord-Ouest, a été, au mois de mars, A. D. 1870, cruellement tué près de Fort-Garry.